

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 24 MAI 2018**

Les membres du conseil municipal sont convoqués le 24 Mai 2018 à 20 heures 30, en séance ordinaire.

Ordre du jour :

- Demande de subvention – Aménagement de sécurité traversée d'agglomération,
- Demande de subvention – Aire de covoiturage,
- FDAEC 2018 – Affectation de la dotation communale,

Le Temple, le 17 Mai 2018

Le Maire,

Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire le 24 Mai 2018 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc, Maire.

Présents : Mrs MARTIN Stéphane, BIESSE Jean-Pierre, MAURIN Jean-Jacques, ROBERT Michel, BEAUBOIS Cédric, CORNE Philippe, CUMERLATO Jean-François, BOS Guillaume, ROBERT Michel, Mmes DELUGIN Delphine, GASSIAN Bérengère, JUARROS Emeline, HALARD Françoise, NOUETTE-GAULAIN Karine,

DEMANDE DE SUBVENTION – AMENAGEMENT DE SECURITE TRAVERSEE D'AGGLOMERATION

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de sécurité de la traversée d'agglomération RD 107 – Route de Bordeaux.

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de :

- travaux de voirie : 60 579,50 euros HT
- aménagement d'un plateau ralentisseur : 14 500,00 euros HT
- aménagement de passages piétons : 9 400,00 euros HT
- aménagement paysager : 10 420,00 euros HT

Soit un total de 94 899,50 euros HT soit 113 879,40 euros TTC.

Il précise qu'une subvention de 40 % plafonné à 500 000,00 euros HT peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

DEMANDE DE SUBVENTION – AIRE DE COVOITURAGE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement d'une aire de covoiturage.

Cet aménagement pourrait être réalisé à proximité du cimetière où l'on peut constater que plusieurs années plusieurs véhicules y stationnent de façon régulière.

Le devis estimatif s'élève à la somme de 23 435,00 euros HT soit 28 122,00 euros TTC. Il précise qu'une subvention de 50 % plafonnée à 40 000,00 euros HT peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

FDAEC 2018 – AFFECTATION DE LA DOTATION COMMUNALE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le montant de la dotation communale s'élève à 11 066,00 euros.

Les critères de répartition sont les suivants :

- montant de la dotation voirie (30 % de la dotation cantonale)
 - 60 % au prorata des kilomètres de voirie communale revêtue,
 - 40 % au prorata de l'effort fiscal par habitant,
- montant de la dotation autres investissements (70 % de la dotation cantonale)
 - 40 % au prorata de la population,
 - 30 % inversement proportionnel au potentiel fiscal/habitant,
 - 30 % au prorata de l'effort fiscal par habitant.

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal décide d'affecter la dotation FDAEC 2018 au travaux de construction de la ludobibliothèque.

MARTIN Stéphane

BIESSE Jean-Pierre

HALARD Françoise

MAURIN Jean-Jacques

ROBERT Michel

CUMERLATO Jean-François

BOS Guillaume

BEAUBOIS Cédric

CORNE Philippe

DELUGIN Delphine

TULLON Emeline

GASSIAN Bérengère

NOUETTE-GAULAIN Karine